

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



## CMJ, c'est quoi ?

Composé de 12 conseillers, qui sont élus pour un mandat de 2 ans maximum le conseil municipal des jeunes fait suite au CME (conseil municipal des enfants). Il permet aux jeunes de :

- Faire l'apprentissage de la vie citoyenne
- De construire sa place au sein de la commune
- D'apprendre aux jeunes d'échanger, de dialoguer et de s'exprimer
- D'agir et réaliser des projets !



”

*1er lieu d'expression de la citoyenneté et de son apprentissage, cette nouvelle instance du CMJ s'inscrit dans la continuité du CME qui existe sur notre commune depuis plusieurs années. Notre territoire souhaite donner la parole à la jeunesse et construire son avenir ensemble.*



## Fonctionnement du CMJ :

Le CMJ fonctionne comme celui des élus municipaux: un travail préalable est mené en commission pour être ensuite présenté en séance plénière. Comme toute instance consultative, le CMJ n'est pas une instance de décision. Son rôle est de proposer des actions ou des orientations qui devront être validées par les élus issus du suffrage universel.

### Les missions des conseillers :

- Exprimer des idées et les défendre
- Proposer des projets et les réaliser
- Ecouter et respecter les points de vues de chacun

## Être candidat :

### Tu souhaites être élu conseiller ?

- Tu dois habiter Nouvoitou
- Tu dois être scolarisé en classe de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème ou seconde
- Tu dois en parler avec tes parents et avoir leur autorisation pour renvoyer ta candidature
- Tu dois préparer ton programme, en en parlant avec tes amis pour connaître leurs envies et besoins sur la commune
- Tu dois créer ton affiche afin de convaincre tes camarades de voter pour toi.

## Comment se déroulent les élections ?

- **Les élections se dérouleront du Lundi 23 octobre au Mercredi 8 novembre inclus.**
- Le scrutin a lieu à l'espace jeunes, à bulletin secret.
- Pour voter, tu dois avoir ta carte d'électeur signée (à récupérer auprès du service jeunesse) puis te rendre au local jeunes pendant la période de vote, sur les horaires d'ouverture.
- Tu seras accueilli par un animateur qui t'expliquera comment voter et enregistrera ton vote.
- Les candidats ayant obtenus le plus de votes seront élus. Le résultat sera affiché et communiqué par mail le 8 novembre.

## Être électeur :

- Tu dois habiter à Nouvoitou
- Tu dois être élève d'une classe de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème ou seconde
- Tu dois avoir ta carte d'électeur signée (à récupérer au local jeunes)



## Calendrier des élections :



- **Début octobre :** Informations auprès des jeunes de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème et 2nde de la commune
- **Du 5 octobre au 13 octobre :** Déclaration et dépôt de candidature, préparation de la campagne (affiches) à déposer en Mairie ou au local jeunes sur les créneaux d'ouverture.
- **Du 16 au 21 octobre :** Lancement de la campagne officielle
- **Du 23 octobre à 14h au 8 novembre 15h :** période d'élection
- **8 novembre à partir de 15h :** Dépouillement et résultats
- Date communiquée ultérieurement : Installation du conseil municipal des jeunes

## À l'attention des parents :

La création et le fonctionnement du CMJ sont placés sous la responsabilité du Maire ou ses représentants, que les 12 élus rencontreront régulièrement pour lui présenter le bilan des commissions et des projets.

Encadrement et animation : Au cours de cette expérience, les jeunes vont avant tout découvrir le travail en groupe. Leurs réunions seront encadrées par un animateur de manière à les aider dans leurs réflexions et dans leur organisation. Il veillera à faire respecter le temps de paroles des jeunes, sera vigilant sur le discours des conseillers qui ne seront en aucun cas les portes paroles des adultes.

### Un outil pédagogique

L'animateur présent aux séances de travail aura pour tâche de régler les problèmes techniques que les jeunes ne pourront résoudre seuls. Les commissions, aussi appelées « groupe projets » fonctionneront sur un temps en début de soirée, durant les semaines scolaires. Le jour sera défini avec les jeunes élus. Les séances plénières (5 maximum dans l'année) auront lieu le samedi matin.

### Autorisation parentale

Votre jeune souhaite proposer sa candidature au CMJ ? Merci de bien vouloir remplir et signer l'autorisation parentale pour son dépôt de candidature mais également pour sa participation aux séances du conseil municipal des jeunes s'il est élu. Cette autorisation sera à remettre par votre jeune en mairie ou directement au local jeunes.